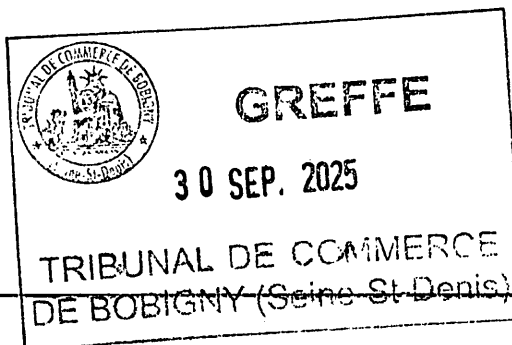


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/09/2025 - 28395 - 2014 B 07618 - 805 029 675 - A.K.M.

COMPTES ANNUELS

28395



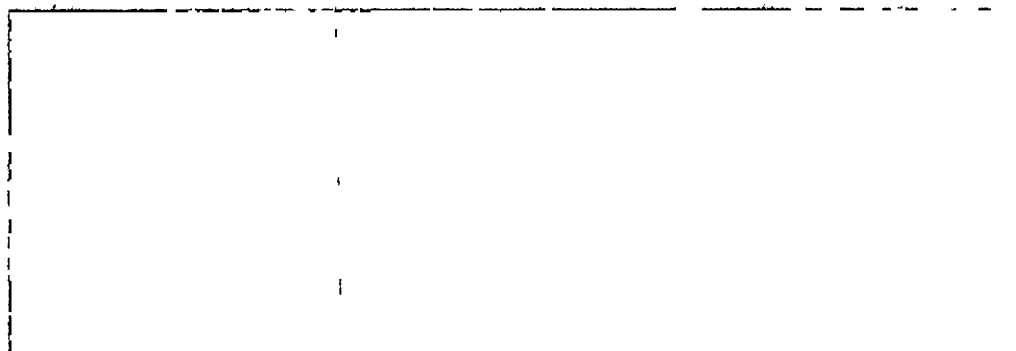
AKM
48 RUE DU PRE SAINT GERVAIS
93310 LE PRE ST GERVAIS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

SIREN : 805 029 675

Copie Certifiée Conforme à L'original

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.



Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises		328 477	
Production vendue de biens			
Production vendue de services		1 225	
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	
Produits d'exploitation		329 703	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		108 320	
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		363	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		50 642	
Impôts, taxes et versements assimilés		3 520	
Rémunération du personnel		109 266	
Charges sociales		9 444	
Dotations aux amortissements		4 056	
Dotations aux provisions			
Autres charges		6 723	
Charges d'exploitation		292 334	
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 369	
Produits financiers			
Produits exceptionnels		19 636	
Charges financières		159	
Charges exceptionnelles		42 553	
Impôts sur les bénéfices		2 144	
BÉNÉFICE OU PERTE		12 148	

	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	2 144	
Réintégrations diverses		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Abattements sur le bénéfice		

Déductions diverses		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS	14 292	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables / Dont imputés sur le résultat :		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS	14 292	

Bilan

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial	120 000		120 000	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	59 174	32 992	26 182	
Immobilisations financières	6 029		6 029	
Actif immobilisé	185 203	32 992	152 211	
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	12 760		12 760	
Autres créances	14 689		14 689	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	41 077		41 077	
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	68 526		68 526	
TOTAL GÉNÉRAL	253 729	32 992	220 737	

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	2 000	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	133 494	
Résultat de l'exercice	12 148	
Provisions réglementées		
Capitaux propres	147 842	
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées	13 179	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 451	
Dettes fiscales et sociales	36 889	
<i>Dont montant de la TVA</i>	2 587	
Comptes courants d'associés	18 616	
Autres dettes	760	
Produits constatés d'avance		
Dettes	72 895	
TOTAL GÉNÉRAL	220 737	

AKM
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 €
Siège social : 48 RUE ANDRE JOINEAU 93310 LE PRE SAINT GERVAIS

RCS BOBIGNY : 805 029 675

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
' DU 31/08/2025
(Exercice au 31/12/2024)

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 148 € de la manière suivante :

Report à nouveau : 12 148 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale reconnaît avoir distribuer en 2024 la somme de 20 000 euros à titre de dividende aux associés, soit un dividende de 200 euros par part sociale.

2022 : NEANT

2023 : NEANT

2024 : 20.000.00€

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le gérant

